



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Prospective Aménagement et
Connaissance du Territoire

Pôle Appui et Gestions des Territoires

Unité Gestion de l'Espace Littoral

AVIS DE PUBLICITE

avant délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public maritime
conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes
publiques et conformément à l'article L2122-1-4 du CG3P

DEAL-2019-004

Avis de publicité mise en ligne le

Nature du Projet	Construction d'un restaurant
Commune	Port-Louis
Secteur	Souffleur – parcelle AO 1116/1119
Superficie du domaine public occupée	459 m ²
Durée du titre de l'occupation	5 ans
Montant minimal de la redevance	1216 € pour la part fixe
Obligations liées à l'occupation	Installations tenues en bon état respect de l'environnement
Critères de sélection	Montant de la redevance

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public maritime sur cette même emprise doit, dans un délai de 15 jours à partir de la date de la mise en ligne du présent avis de publicité, se manifester par mail aux services de la DEAL